

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2026 A 20H30

Présents : ROL Sébastien, TEISSEDRE Murielle, DELOR Francis, BLANC Françoise, ALIBERT Lucien, BERAL ALAIN, LAURENS Sébastien, MASSA Sébastien, BRUNEL Cédric, AMALRIC Anaïs, DELHOUSTAL Flora, MEJEAN-RUIZ Anaïs, PASQUIER Brice, ROUSSET Christelle.

Représenté : DUGARD Marine représentée par DELHOUSTAL Flora.

DELIBERATIONS

1) Approbation du compte rendu du conseil du 21 avril 2026

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer afin d'approuver le compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 avril 2026, tel qu'il a été transmis aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 21 avril 2026.

2) Acquisition d'une licence IV

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la licence IV détenue par les établissements Gleyzon situés la zone d'Alteyrac pourrait être définitivement perdue pour la commune si elle devenait caduque à la suite de cinq années consécutives sans exploitation ou si elle était transférée hors du territoire communal.

Afin de préserver cette licence, pour un éventuel futur repreneur, il est proposé que la commune acquière cette licence. Après consultation des services préfectoraux, cette acquisition est juridiquement possible sous réserve que la licence soit exploitée au minimum une fois par an pendant plus d'une journée par une personne habilitée non élue, ou qu'elle fasse l'objet d'une délégation d'exploitation à une personne physique ou morale.

Monsieur le Maire propose donc le rachat de cette licence.

Monsieur BERAL Alain prend la parole afin d'indiquer son opposition concernant le rachat de cette licence, en raison des dangers liés à la consommation d'alcool, notamment pour la sécurité routière.

La proposition est soumise au vote.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rachat de la licence IV.

3) Désignation du correspondant incendie et secours

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) demande à la commune de désigner un correspondant incendie et secours.

Ce correspondant constitue l'interlocuteur privilégié des services de l'État pour les questions relatives à la prévention des risques, à la sécurité civile et à l'élaboration ou la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Monsieur le Maire sollicite les candidatures parmi les élus du Conseil municipal.

Monsieur ALIBERT Lucien se propose.

Après en avoir délibéré, Monsieur ALIBERT Lucien est désigné comme correspondant incendie et secours.

4) Désignation du référent tempête Énedis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'Énedis sollicite la désignation d'un référent tempête.

Ce correspondant sera l'interlocuteur privilégié d'Énedis lors des épisodes climatiques exceptionnels afin de signaler les dégâts constatés sur le réseau électrique, de faciliter les interventions et d'assurer la liaison avec la commune.

Monsieur le Maire sollicite les candidatures parmi les élus du Conseil municipal.

Monsieur DELOR Francis se propose.

Après en avoir délibéré, Monsieur DELOR Francis est désigné comme référent tempête Enedis.

5) Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite du renouvellement général des conseils municipaux, il convient de proposer une liste de contribuables destinée à permettre au Directeur départemental des finances publiques de procéder à la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de Monsieur le Maire, de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants. Conformément à l'article 1650 du Code général des impôts, le conseil municipal doit proposer une liste de vingt-quatre contribuables remplissant les conditions requises.

Monsieur le Maire propose une liste de vingt-quatre noms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la liste proposée.

6) Attribution et fixation du loyer du logement communal de l'ancienne école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les occupants du logement communal situé dans l'ancienne école ont donné congé pour un départ fixé au 30 août 2026.

Il informe également le conseil municipal que Madame Mauzo et Monsieur Costa ont manifesté leur intérêt pour la location de ce logement.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer le logement à Madame Mauzo et Monsieur Costa à compter du 1er septembre 2026 et de fixer le montant du loyer mensuel à 700 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution du logement et le nouveau montant du loyer.

7) Demande de subvention DETR – Projet de vidéoprotection

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de déploiement d'un dispositif de vidéoprotection est à l'étude sur la commune.

Quatre points d'implantation ont été identifiés :

- Un point sur la RD 806 ;
- Deux points sur le bâtiment de la mairie ;
- Un point sur l'aire Del Deyme ;
- Aire de broyat.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 41 411,68 € HT, soit 49 694,02 € TTC, auquel s'ajoute un montant de 15 368,02 € HT, soit 18 441,62 € TTC, pour la fourniture et la pose des mâts.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ce projet pourrait bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pouvant atteindre 80 % du montant éligible.

Il propose au conseil municipal de valider le projet et de l'autoriser à déposer une demande de subvention.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet et autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention.

8) Décision modificative n°2 du budget communal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative du budget communal.

D'une part, le montant définitif du programme voirie 2025 s'est révélé supérieur au montant initialement prévu. Il est donc nécessaire d'inscrire un crédit complémentaire de 1 231,38 € sur l'opération n° 131.

D'autre part, il convient d'abonder l'opération n° 119 « Aménagement village » afin de financer plusieurs projets à venir :

- Réfection de la toiture de l'église : 4 242,00 € ;
- Entretien annuel du terrain de football : 8 909,70 € ;
- Extension du colombarium : 10 680,00 €.

Monsieur le Maire propose d'inscrire un crédit complémentaire de 13 000 € sur l'opération n° 119.

Ces dépenses seraient financées par prélèvement sur les crédits inscrits à l'opération n° 132 « Aménagement du Fort ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la décision modificative présentée.

9) Mise à jour du plan de financement du projet d'aménagement des abords de la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé de regrouper les travaux d'aménagement de la place de la mairie avec l'aménagement d'un cheminement piéton permettant l'accès à l'école publique.

Ces travaux seront ainsi intégrés dans une opération globale intitulée « réaménagement des abords de la mairie », dont le montant prévisionnel est estimé à 110 999,25 € HT, afin de permettre notamment le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif FSAL.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cette opération globale, de solliciter une subvention auprès du Département au titre du FSAL et de l'autoriser à effectuer l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de cette demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le projet et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention départementale.

SUJETS ABORDÉS

Travaux du stade

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme chaque année, le terrain de football a fait l'objet de son entretien annuel afin de garantir sa qualité.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise Gazon de France pour un montant de 8 909,70 € TTC. L'intervention comprenait le carottage, le sablage et le regarnissage du terrain. Les travaux ont été réalisés au cours de la semaine du 22 juin 2026.

Afin de permettre une bonne reprise du gazon et d'assurer l'efficacité des travaux réalisés, le terrain sera interdit au public jusqu'au 17 août 2026.

Recrutement des saisonniers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, afin de renforcer les services techniques durant la période estivale, particulièrement chargée en travaux d'entretien des espaces verts, la commune a recruté trois jeunes saisonniers, dans le cadre de contrats d'une durée d'un mois, répartis sur la période de juin à août 2026.

Ces recrutements permettent de renforcer les équipes techniques et d'assurer les différents travaux d'entretien des espaces verts et des espaces publics durant la période estivale.

Travaux réalisés en régie

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principaux travaux réalisés en régie par les agents techniques communaux au cours des dernières semaines.

Les photos des différentes réalisations sont projetées en séance afin d'illustrer les interventions effectuées.

Échanges avec La Poste concernant l'Agence Postale Communale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré Madame Estripeau et Monsieur Rouvellat, représentants du groupe La Poste, le 2 juin 2026.

Cette rencontre a permis de faire un point sur l'activité de l'Agence Postale Communale (APC) du Chastel-Nouvel ainsi que sur les évolutions du groupe La Poste.

Les représentants de La Poste ont présenté les résultats de l'agence communale. Malgré une activité qui demeure satisfaisante, une légère baisse de certains indicateurs a été constatée. Il a été demandé à la collectivité de renforcer la promotion des services complémentaires proposés par La Poste. Monsieur Le Maire a rappelé aux dirigeants de la poste que l'APC était tenue par le secrétaire de mairie et non par un commercial et le but premier de l'Agence Postale Communale était d'offrir un service à la population.

Dans un souci d'optimisation des coûts de fonctionnement, La Poste a par ailleurs sollicité l'autorisation d'utiliser la connexion internet de la mairie. Cette demande a reçu un avis favorable.

Monsieur le Maire rappelle que la convention liant la commune et le groupe La Poste est actuellement en vigueur jusqu'en août 2033.

Monsieur MASSA Sébastien prend la parole et propose que la commission communication intègre au prochain bulletin municipal un article consacré à l'Agence Postale Communale, afin de rappeler son rôle et l'importance de maintenir ce service de proximité.

Conseil communautaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, comme évoqué lors de la précédente séance, un conseil communautaire de la communauté de communes Randon-Margeride s'est tenu le 23 avril 2026.

Cette réunion a notamment permis d'approuver les Comptes Financiers Uniques (CFU) ainsi que les différents budgets de la communauté de communes.

Monsieur le Maire tient à disposition les différents CFU pour les personnes souhaitant en prendre connaissance.

Conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un conseil d'administration du CCAS s'est tenu le 5 mai 2026.

Cette réunion a permis d'installer les membres du Conseil d'administration et de présenter les principales actions qui seront menées au cours de l'année 2026 :

- organisation du repas des aînés ;
- remise de cadeaux aux élèves de CM2;
- remise de cadeaux aux habitants âgés de plus de 80 ans ;
- organisation d'un spectacle de fin d'année ;
- mise en place d'un chèque cadeau à destination des familles à l'occasion des naissances, nouvelle action proposée cette année.

Monsieur le Maire précise que la remise des cadeaux aux élèves de CM2 a eu lieu le 19 juin 2026. Ce moment de convivialité a été particulièrement apprécié par les enfants en présence des institutrices et des parents.

Mise à disposition de la salle intergénérationnelle à la Gym Volontaire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les représentants de l'association Gym Volontaire le 30 avril 2026 afin d'échanger sur les possibilités de mise à disposition de la salle intergénérationnelle pour certaines activités de l'association.

Cette association, très active sur la commune, compte 110 membres âgés de 3 à 80 ans.

Il rappelle que cette salle avait déjà été mise ponctuellement à disposition afin de permettre le maintien de certaines activités lorsque les conditions ne permettaient pas de les organiser dans la salle du Foyer Rural.

Après la présentation de la demande, les échanges ont porté sur les modalités d'utilisation de la salle ainsi que sur les besoins futurs de l'association.

Il est proposé de mettre la salle intergénérationnelle à disposition selon les créneaux suivants :

- le lundi, pour la Gym des adultes, de 18 h 30 à 19 h 30, pour 30 personnes ;
- le mardi, pour le Body Zen, de 20 h 00 à 21 h 00, pour 23 personnes ;
- le jeudi, pour les seniors, de 9 h 15 à 10 h 15, pour 14 personnes, sous réserve des conditions d'accès.

Le conseil municipal valide cette mise à disposition.

Extension du columbarium

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne reste actuellement plus d'emplacement disponible au sein du columbarium communal.

Afin d'anticiper les besoins à venir, un devis a été validé auprès de la Graniterie du Gévaudan pour un montant de 10 680,00 € TTC.

Cette opération permettra la création de 22 cases supplémentaires. Un plan du projet d'extension est présenté aux membres du Conseil municipal.

Signalisation et bornes de propreté canine

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs devis ont récemment été validés dans le cadre de l'amélioration des aménagements communaux.

Un premier devis a été accepté auprès de la société ETSL pour la réalisation de travaux de signalisation, de marquage au sol et la pose de barrières au niveau du dos-d'âne situé sur la vieille route sud, en amont de l'établissement Lozère Kids pour un montant de 3 252,00 € TTC.

Un second devis a été validé auprès de la société BENITO pour l'acquisition de dix bornes de propreté canine ainsi que de deux tables de pique-nique, pour un montant total de 5 732,81 € TTC.

Ces équipements permettront d'améliorer le cadre de vie et la propreté des espaces publics de la commune.

Monsieur BERAL Alain prend la parole pour rappeler qu'une demande concernant la mise en place d'une barrière à la sortie du chemin situé en face du Chastelois avait été relevée lors de leur tournée préélectorale.

Réfection de la toiture de l'église

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au regard de l'état général de la toiture de l'église, l'entreprise Lozère Charpente a été sollicitée afin de réaliser un diagnostic et de proposer les travaux nécessaires.

À l'issue de cette expertise, un devis a été validé pour un montant de 4 242,00 € TTC, comprenant :

- la révision de la toiture de l'église, hors toiture en lauzes ;
- la reprise des solins ;
- le contrôle et la reprise éventuelle d'un arêtier.

Ces travaux ont pour objectif de préserver le bâtiment et de prévenir toute dégradation plus importante.

Courrier adressé à Lozère Numérique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été adressé à Lozère Numérique à la suite d'une importante interruption du réseau fibre ayant affecté plusieurs administrés de la commune entre le 2 et le 30 mai 2026.

Cette coupure, d'une durée de 28 jours consécutifs, a impacté de nombreux habitants et se sont retrouvés privés de téléphone, d'accès internet et de télévision durant toute cette période.

Par ce courrier, la commune a souhaité attirer l'attention de Lozère Numérique sur les conséquences de cette interruption prolongée et obtenir des précisions sur :

- Les raisons ayant conduit à un délai de rétablissement particulièrement long ;
- Les moyens d'intervention mobilisables en cas d'incident similaire ;
- Les dispositifs prévus pour assurer la continuité d'un service devenu indispensable à la vie quotidienne des habitants.

Une réponse de Lozère Numérique a été reçue le 30 juin 2026 et présentée au Conseil municipal.

Dans ce courrier, Lozère Numérique rappelle que toute panne liée au réseau fibre doit être signalée par l'utilisateur auprès de son opérateur commercial, lequel est chargé de saisir l'opérateur d'infrastructure compétent pour procéder aux réparations.

Le syndicat mixte précise qu'il ne peut intervenir directement sur les opérations de rétablissement du réseau. En revanche, il peut être sollicité par la commune ou les usagers afin d'assurer un suivi du dossier et, le cas échéant, intervenir auprès de l'opérateur d'infrastructure lorsque les délais de rétablissement apparaissent anormalement longs.

Monsieur DELOR Francis prend la parole et indique avoir participé à la dernière réunion de Lozère Numérique au cours de laquelle cette problématique de gestion a également été soulevée par de nombreuses communes. Une réflexion est actuellement en cours afin d'améliorer la gestion de ces incidents.

QUESTIONS DIVERSES

Réunion sur le transport à la demande

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes Randon-Margeride a souscrit à une plateforme permettant la mise en place d'un dispositif de transport solidaire entre habitants.

Les personnes intéressées peuvent s'inscrire sur cette plateforme soit en tant que conducteur, soit en tant que demandeur de transport. Les conducteurs perçoivent une indemnisation pour chaque trajet effectué, financée conjointement par la personne transportée et par la communauté de communes.

Une réunion d'information s'est tenue le 2 juin 2026 afin de présenter ce dispositif aux administrés.

Madame BLANC Françoise prend la parole pour informer le conseil municipal que la réunion d'information a réuni une trentaine de personnes et a permis l'inscription de plusieurs adhérents.

Rencontre avec des exploitants éolien

Monsieur le Maire a reçu, le 22 avril 2026, la société Valéco afin d'échanger sur les sites potentiels identifiés sur la commune pour l'implantation de futurs parcs éoliens. Cette réunion a permis une première prise de contact avec l'opérateur et une présentation des zones susceptibles d'accueillir des éoliennes sur la commune.

À la demande d'EDF Power Solutions, le 29 avril 2026, Monsieur le Maire a également fait un point sur l'avancement du projet du parc éolien de Salassous. Les études d'impact environnemental sont toujours en cours. Le calendrier prévisionnel annonce une mise en service dans trois à quatre ans. Ce projet prévoit quatre éoliennes pour une puissance totale de 13,6 MW. Cette rencontre a permis de confirmer la progression du dossier et de maintenir un suivi régulier avec l'opérateur.

Monsieur le Maire a également rencontré, le 20 mai 2026, la société VSB, exploitante du parc éolien d'Arzenc-de-Randon situé sur le site de Charpal. Le but de la réunion était de connaître les orientations du conseil municipal en matière de production éolienne.

Courrier adressé à La Poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la factrice habituellement chargée de la distribution et de la collecte du courrier sur la commune a été absente plusieurs semaines.

Cette situation a entraîné, durant plusieurs jours, une interruption totale de la distribution du courrier ainsi que de la collecte de la boîte aux lettres jaune, laquelle contenait notamment plusieurs courriers recommandés.

Monsieur le Maire regrette qu'aucune information n'ait été communiquée concernant les raisons de cette interruption ni les délais prévus pour le rétablissement du service.

Considérant les difficultés rencontrées par les usagers et le manque d'information apporté à la collectivité, un courrier a été adressé à La Poste afin de demander le rétablissement rapide du service ainsi qu'une meilleure communication en cas de situation similaire à l'avenir.

Projet de construction de trois logements communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré le 2 juin 2026, Madame Trottin, Secrétaire générale de la Préfecture de la Lozère, afin d'évoquer le projet de construction de trois logements communaux sur le lotissement de La Coumbe et les possibilités de financement associées.

À cette occasion, il lui a été indiqué qu'aucune subvention de l'État ne pourrait être mobilisée pour ce projet.

Cette situation conduit la commune à s'interroger sur les modalités de poursuite de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle que le coût prévisionnel du projet avait été estimé en 2024 à 1 036 020 € TTC pour la réalisation de trois logements.

Il souligne également que les revenus locatifs du patrimoine communal ont représenté près de 99 000 € en 2025, constituant une ressource importante pour la collectivité dans un contexte de diminution progressive des dotations et subventions et d'augmentation des besoins d'autofinancement.

Trois pistes sont actuellement étudiées :

- Le bail emphytéotique administratif : Un investisseur prendrait en charge la construction des logements sur le terrain propriété de la commune. Il assurerait

leur exploitation pendant une durée à déterminer en accord avec la commune, avant de les lui restituer, conformément aux engagements contractuels ;

- Le recours à l'emprunt : la commune financerait directement l'opération par un emprunt de longue durée. Les loyers futurs, estimés à environ 3 000 € par mois, permettraient de couvrir une partie des échéances, mais entraîneraient un endettement de la collectivité sur une période pouvant aller jusqu'à 25 ou 35 ans.
- L'abandon du projet

Afin d'évaluer ces différentes solutions, Monsieur le Maire a rencontré le conseiller bancaire des collectivités du Crédit Agricole ainsi que le Directeur général de la SELO. La commune est actuellement en attente de propositions. Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur l'avenir du projet.

Remplacement d'un agent technique pour absence

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un des agents techniques de la commune, est absent depuis le mois de février.

Afin d'assurer la continuité du service, il a été décidé de procéder au recrutement d'une personne le temps de l'absence de l'agent.

Conseil d'école :

La parole est donnée aux membres de la commission des écoles afin de présenter le compte rendu du conseil d'école qui s'est déroulé le mardi 23 juin à l'école L'Écoline.

Monsieur BERAL Alain prend la parole pour faire le compte rendu de cette réunion. Il indique que l'équipe est dynamique et porte de nombreux projets qu'il présente.

L'école compte 75 élèves en 2026, dont six élèves quittant l'établissement à l'issue du CM2. La demande d'ouverture d'une classe supplémentaire a été refusée, mais sera renouvelée.

Plusieurs demandes ont également été formulées, notamment concernant une légère augmentation du temps de travail des ATSEM ainsi que la réalisation de certains travaux.

Elagage Énédis :

Enedis réalise actuellement des travaux d'élagage autour des lignes électriques. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les administrés concernés sont informés par courrier par Énédis.

Commémoration en l'honneur de Bernard Domec :

Monsieur le Maire rappelle que le 11 août 2026 aura lieu la commémoration en l'honneur de Monsieur Bernard Domec, résistant fusillé au-dessus de la baraque de Chastel-Nouvel.

Cet hommage se déroulera à la stèle érigée en son honneur, avenue de la Margeride.

Réunion pour le projet du Fort

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet du Fort poursuit son avancée.

Une réunion de travail s'est tenue le 2 juin 2026 avec le groupement composé de A3 Paysage, AMAT Bureau d'Études, Superlux, ainsi que la communauté de communes Randon-Margeride.

Cette rencontre avait pour objectif de faire le point sur les études complémentaires à mener, notamment le passage des caméras, le complément de relevés topographiques et les premières hypothèses concernant le tracé des différents réseaux.

Ces éléments permettront de préciser les prochaines étapes techniques du projet.

Rencontre d'administrés – route du Crouzet

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des habitants de la route du Crouzet ont sollicité un rendez-vous en mairie le 10 juin 2026 concernant leur projet de construction d'un mur en limite de leur parcelle.

Cette parcelle est attenante à une réserve foncière communale, présentant un dénivelé d'environ 1,50 m. Si le mur est construit en limite de cette emprise à l'altimétrie actuelle, les fondations risquent de se retrouver dans le vide dans l'hypothèse où la commune déciderait un jour d'élargir la route.

Ils ont demandé que la commune prenne en charge la partie située entre le terrain actuel et la route, afin de leur permettre de réaliser les fouilles de leur mur sous le niveau de la chaussée existante.

Cette proposition n'a pas reçu de suite favorable. Pour faciliter les travaux et anticiper un éventuel élargissement de la route, les agents techniques ont démoli le mur et enlevé le surplus de terre de la réserve foncière communale.

Travaux divers :

Monsieur le Maire indique que, lors d'une visite au hameau de Coulagnet, les habitants ont exprimé le souhait que le parking situé à l'entrée du hameau ne soit pas revêtu en tri-couche, comme prévu initialement, et qu'il conserve un aspect naturel.

Cependant, ces travaux ont déjà été validés auprès de l'entreprise SLE il y a plusieurs mois, pour un montant de 1 300 €, ce qui rend difficile l'annulation des engagements pris.

En parallèle, afin de répondre à une demande formulée par de nombreux parents durant la campagne électorale concernant la sécurisation de l'aire de jeux située à proximité de l'école publique, il a été décidé de solliciter un devis auprès de l'entreprise SLE, sur lequel seront déduits les 1 300 € déjà engagés.

Le portillon de l'école sera déplacé par les agents techniques de la commune, ce qui permettra de positionner l'entrée de la cour à gauche, et non plus à droite.

Un cheminement piéton sera créé à l'avant des véhicules avec la pose de bordures et de potelets. Cette allée sera séparée de l'aire de jeux par un muret, complété par un aménagement paysager à l'arrière du mur, côté aire de jeux.

Enfin, une barrière en bois sera installée sur le muret et la plantation des végétaux sera réalisée pour éviter que les enfants traversent la route en courant. Le devis de l'entreprise s'élève à 13 479,90 € TTC.

Elections au Syndicat de collecte des ordures ménagères Lozère Centre :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion du Syndicat Mixte Lozère Centre s'est tenue le 1er juillet 2026 en mairie du Chastel-Nouvel, siège du syndicat, afin de procéder à l'élection du président et des vice-présidents.

Il rappelle que le Syndicat Mixte Lozère Centre organise la collecte des ordures ménagères pour dix-huit communes réparties sur trois communautés de communes

À l'issue de cette réunion, le nouveau bureau a été constitué comme suit :

Président : Monsieur ROL Sébastien ;

- 1er vice-président : Monsieur SAINT-LÉGER Francis ;
- 2e vice-présidente : Madame REBOIS-CHEMIN Valérie ;
- 3e vice-président : Monsieur BRUGERON Christian.

Plantation de la latte :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a vécu un moment fort de ce début de mandat avec la plantation de la latte, le 23 mai 2026.

Cette tradition, offerte par les élus, a été particulièrement appréciée. Cette soirée a rassemblé de nombreux habitants, heureux de se retrouver autour d'un événement porteur de sens et de convivialité.

Ce fut un véritable temps d'échange, de partage et de proximité. Autour d'un verre et dans une ambiance chaleureuse, habitants et élus ont pu discuter librement, évoquer les projets à venir et renforcer les liens qui les unissent.

Monsieur le Maire remercie les habitants pour leur participation à cet événement.

Tour des commissions

La parole est donnée aux responsables des commissions afin de faire un point sur l'avancement de leurs projets respectifs.

Commission communication : Madame TEISSEDRE Murielle informe que la rédaction du bulletin municipal touche à sa fin et remercie l'ensemble des membres de la commission. Monsieur le Maire présente également ses remerciements pour l'implication et le travail réalisé.

Commission culture : Monsieur ALIBERT Lucien informe le conseil municipal qu'un événement intitulé « Dîner sur l'herbe » est prévu le 24 juillet 2026. Les administrés pourront apporter leur repas et un verre de l'amitié sera offert par la municipalité. Des flyers seront prochainement distribués à l'ensemble des administrés.

Les réflexions concernant le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont également bien avancé. Le dépôt des candidatures est prévu pour le mois de septembre. Le CMJ sera composé d'un garçon et d'une fille de chaque école primaire, ainsi que de deux garçons et deux filles du collège.